



Procédure d'occupation de la piscine par les associations

- Toute responsabilité incombe au Président de l'association
- Lavage des mains à l'entrée du bâtiment, le masque est obligatoire jusqu'au dépôt de votre sac dans les casiers
- Cadenas obligatoire pour les casiers disposés à l'entrée du bassin
- Vestiaire collectif pour chaque association, vestiaire individuel interdit
- Accès à vos créneaux 10 minutes avant, aucune attente à l'intérieur des locaux avant ou pendant (parents)
- Interdiction d'amener des affaires au bord du bassin
- Respecter les distanciations sociales dans les vestiaires et sur le bord de la piscine
- Douche savonnée obligatoire avant l'entrée sur le bassin avec le savon mis à disposition uniquement, aucun autre produit n'est autorisé
- Des bacs de désinfection seront mis à disposition à l'entrée et à la sortie pour le matériel (palme, combinaison, masque, tuba)
- Sèche-cheveux interdit
- Nommer un référent COVID pour la désinfection et le respect des règles d'hygiène (lingettes ou produits désinfectants seront mis à votre disposition)



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



0 800 130 000
(appel gratuit)